



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 20 Octobre au 22 Octobre 2023 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

Rappel ! Rapport pour carton rouge

Licencié exclu du terrain

Tout licencié exclu du terrain (**c'est-à-dire le licencié lui-même et non le club**) doit faire parvenir **systématiquement et obligatoirement un rapport à la Commission de Discipline** avant le mardi midi qui suit la rencontre.

A défaut, il sera sanctionné d'un match ferme supplémentaire par rapport à sa sanction initiale.

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Elle aura lieu le **Samedi matin 4 Novembre 2023** à VIRIAT (salle des fêtes).

Cet avis tient lieu de convocation.



RAPPEL IMPORTANT !

Correspondance par mail

Nous rappelons que, pour être prise en compte, toute correspondance par mail doit émaner de la **boîte officielle du club** et qu'elle doit être signée **du nom de l'expéditeur.**

Protocole de serrage de mains

Devant une recrudescence du Covid, **le protocole d'avant match de serrage de mains est interdit.**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 17.10.2023

Présents : GREGORY BESSET, MURAT BOLAT, SYLVAIN FEYEU, BAPTISTE PIQUET, ANTONY VAUDON (visio), OLIVIER GUICHERD (téléphone)

Excusés : ROMAIN JARJAVAL, PIERRE HERMANN, ALEXIS CURT

Absents : GUILLAUME STRIPPOLI, LOIC CHABAUD, IBRAHIMA KONTÉ, THIERRY JANODY

CERTIFICATS MEDICAUX

PELLISSIE Julien : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 17/10/2023 au 29/10/2023.
OUAMALICH Rahhou : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 13/10/2023 au 27/10/2023.

LANDAIS Yann : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 10/10/2023 au 24/10/2023.

COGNARD Romain : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 09/10/2023 au 23/10/2023.

KRIMOU Abdeltif : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 30/09/2023 au 20/10/2023.

SABIN Christophe : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 12/10/2023 au 19/10/2023.

TOUZANI Hamid : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 11/10/2023 au 01/11/2023.

COURRIERS ARBITRES

TARTARIN Jean-Noël : Courrier reçu. Réponse sera faite.

PERNOD Romain : Courrier reçu. Réponse faite.

VAUDON Antony : Courrier reçu. Réponse faite.

OLCAY Baki : Courrier reçu. Réponse sera faite.

TOK Iskender : Courrier reçu. Réponse faite.

MUFFAT-JEANDET Florian : Courrier reçu. Réponse faite.

FLEURY Frédéric : Courrier reçu. Indisponibilité du 4/11/2023 au 27/11/2023.

NEMERY Cedric : Courrier reçu. Réponse faite. Indisponibilité du 11/11/2023 au 12/11/2023

COURRIERS CLUBS

US VEYZIAT : Courrier reçu. Réponse sera faite.

AMBERIEU F.C. : Courrier reçu.

A.S. HATECOURT ROMANECHE : Courrier reçu. Réponse faite.

C.S. BELLEY : Courrier reçu. Réponse faite.

C.S. VIRIAT : Courrier reçu.

LA CDA ADRESSE SES PLUS CHALEUREUSES FÉLICITATIONS À SON COLLÈGUE ARBITRE CÉDRIC NÉMERY AINSI QU'À SON ÉPOUSE POUR LA NAISSANCE DE LEUR FILS LOUIS

Le Président
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire
Pierre HERMANN

RATTRAPAGE ARBITRES SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023

POUR LES ARBITRES absents, excusés, blessés lors de la réunion de rentrée des arbitres.

CONVOCAATION

Par la présente vous êtes convoqué,
le samedi 04 Novembre 2023 au stade de VIRIAT (Chemin des Baisses, 01440 VIRIAT) ;
Accueil de 08h00 à 08h15 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

Veillez venir avec des affaires de sport

Fin à 9h30 pour ceux effectuant uniquement le test TAISA

Questionnaire au District de l'Ain à 9h30 pour les arbitres ne l'ayant pas effectué le samedi 09
Septembre 2023 lors de la réunion de rentrée (**prendre 1 stylo**)

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION DU 28/09/23

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. BOZONNET – A. DEVEYLE - C. LEROY – G. JACUZZI - M. MAITRE - J. MALIN - P. PITARD

Bienvenue à notre nouveau membre de Commission M. Alain DEVEYLE.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 23/08/23

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Depuis le début de saison, jusqu'au 22/10/2023 :

D1 : 4 matchs

D2 : 8 matchs

D3 : 15 matchs

D4 : 10 matchs

U15 : 2 matchs

Soit au total 39 rencontres

La Commission est toujours en recherche de délégués, et reste à la disposition des personnes qui souhaitent de plus amples renseignements, et/ou qui veulent intégrer l'équipe en place. Merci d'envoyer un courriel au Secrétariat du District : district@ain.fff.fr à l'attention de la Commission Prévention.

3/ Réunion entre clubs D1/D2 et D3 de la même poule au So Club à VIRIAT

Les rencontres entre clubs ont été appréciées.

Il a été constaté par certains clubs que, lors de la réunion D3, la présentation du District a paru un peu longue et récurrente. Il conviendrait que les clubs envoient à cette rencontre D3 des dirigeants différents de la réunion D1/D2, afin qu'elle soit utile au plus grand nombre.

Il a été demandé par les clubs :

- de rajouter des renseignements au sujet des formations éducateurs.
- de pouvoir poser des questions en amont de la réunion.

Prévoir le démarrage de cette rencontre une demi-heure avant (soit 8h30)

Rencontre entre clubs de D4/D5 le 30/09/2023.

4/ Journées d'accueil U9 du 16/09/2023

Cette journée a été appréciée par les parents et les éducateurs, ainsi que par la Commission Prévention.

La Commission rappelle qu'il est important que chaque nouvel éducateur soit au courant des règles de jeu, qui figurent au dos des feuilles de match. Il a été proposé par certains éducateurs d'éventuellement afficher ces règles dans l'enceinte des clubs. Pour rappel, les règles de jeu pour les catégories U6 à U13, sont visibles sur le site du District, dans l'onglet « foot réduit ».

5/ Challenge de la sportivité

Ce challenge récompense les équipes les mieux notées par leurs adversaires. Les fiches à remplir par chaque club seront en ligne dans les jours à venir. Vous les trouverez sur le site du District sous l'onglet « Documents » puis « Challenge de la sportivité ».

6/ Bénévoles du mois

La date limite des candidatures étant début octobre, la Commission procédera au tirage au sort pour septembre lors de sa prochaine réunion.

7/ Dates à retenir

. 04/11/2023 : Assemblée Générale d'automne à VIRIAT

. 10/11/2023 : Soirée des récompenses à ATTIGNAT

Fin de la réunion 20h30

Prochaine réunion : jeudi 26/10/23 à 18h au District.

Les Co-Présidents,
Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 17 Octobre 2023

Présents : MM BOURDON, VERNAY, DELIANCE, GUTIERREZ.

Excusés : MM PELLET, BACONNET.

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

*_*_*_*_*_*

Courriers :

- de Centre Dombes Football portant réserve d'après match contre FC Montluel 1 : nombre de mutations
- de l'Ent. Ambronay St Jean Le Vieux portant réserve contre Leyment : nombre de mutations.

Dossier n° 32

Match n° 26475265 : CS Belley 3/Bas Bugey Rhône 1 – Seniors D4 poule B – du 14/10/2023

Courrier du club de Bas Bugey Rhône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Bas Bugey Rhône 1 : 0 but / - 1 point

CS Belley 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bas Bugey Rhône est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 33

Match n° 27145878 : Ol. Sud Revermont 2/Ambérieu FC 2 – U15 D4 poule N – du 15/10/2023

Courrier du club d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Ambérieu FC 2 : 0 but / - 1 point

Ol. Sud Revermont 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 34

Match n° 27203752 : Curtafond Confrançon 3/Bourg ACCFT 2 – Seniors D5 poule i – du 14/10/2023

Courrier du club de Bourg ACCFT annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bourg ACCFT 2 : 0 but / - 1 point

Curtafond Confrançon 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg ACCFT est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 35

Match n° 27203559 : Bresse Nord 2/Plaine Tonique 4 – Seniors D5 poule G – du 14/10/2023

Courrier du club de Plaine Tonique annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Plaine Tonique 4 : 0 but / - 1 point

Bresse Nord 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 36

Match n° 27063652 : Veyle Saône 1/Bord de Veyle 1 – U18 D2 poule C – du 14/10/2023

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bord de Veyle 1 : 0 but / - 1 point

Veyle Saône 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 37

Match n° 26979958 : Bourg Sud 2/Bord de Veyle 1 – U15 D4 poule M – du 15/10/2023

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait.

Score :

Bord de Veyle 1 : 0 but / - 1 point

Bourg Sud 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 38

Match n° 27091061 : Centre Dombes 1/Le Mas Rillier 2 – U18 D3 poule F – du 14/10/2023

Courrier du club Le Mas Rillier annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Le Mas Rillier 2 : 0 but / - 1 point

Centre Dombes 1 : 3 buts / 3 points

Le club Le Mas Rillier est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 39

Match n° 26474247 : Montluel 1/Centre Dombes 3 – Seniors D4 poule C – du 15/10/2023

Réclamation d'après match du club de Centre Dombes contre le club de Montluel portant sur la participation à la rencontre de plus de 2 joueurs mutés.

Après vérification, il s'avère que plus de 2 joueurs mutés du club de Montluel ont effectivement participés à cette rencontre.

Le club de Montluel étant en infraction avec le statut de l'arbitrage, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Montluel.

Score :

Montluel 1 : 0 but / 0 point

Centre Dombes 3 : 0 but / 0 point

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Montluel est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 40

Match n° 27214153 : Leyment 1/Ambronay St Jean le Vieux 2 – Seniors D5 poule C – du 15/10/2023

Réclamation d'après match du club d'Ambronay St Jean le Vieux contre le club de Leyment portant sur le nombre de joueurs mutés ayant participé à la rencontre.

Après vérification, il s'avère que plus de 2 joueurs de l'équipe de Leyment disposent d'un cachet mutation.

Le club de Leyment étant en infraction avec le statut de l'arbitrage, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Leyment.

Score :

Leyment 1 : 0 but / 0 point

Ambronay St Jean le Vx 2 : 1 but / 0 point

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Leyment est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 41

Match n° 27214151 : Vaux en Bugey 2/Ambérieu FC 3 – Seniors D5 poule C – du 08/10/2023

Réserve d'après match du club de Vaux en Bugey portant sur la qualification et participation des joueurs DRAME Yaya (licence n° 9604386692), AG MAHAMA Youssouf (licence n° 9602989909) et MEDJKANE Fouad (licence n° 2528707800), ainsi que sur le nombre de joueurs mutés autorisés.

Réserve recevable.

- La licence du joueur MEDJKANE Fouad a été enregistrée le 10/09/2023 : il pouvait donc participer à la rencontre.

- La licence du joueur AG MAHAMA Youssouf a été enregistrée le 06/10/2023. Le délai de qualification d'un joueur est de 4 jours calendaire à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence (Art. 89 des R.G. de la FFF).

En conséquence, à la date de la rencontre, le joueur n'était pas qualifié.

- La licence du joueur DRAME Yaya a été enregistrée le 11/10/2023. De ce fait, il ne pouvait pas participer à la rencontre.

La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe d'Ambérieu FC 3.

Score :

Vaux en Bugey 2 : 4 buts / 0 point

Ambérieu FC 3 : 0 but / 0 point

Concernant le nombre de mutations, les équipes réserves ne sont pas concernées par le statut de l'arbitrage.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 55 €uros pour avoir fait participer un joueur non licencié et de 49 €uros pour frais de dossier.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 16 octobre 2023

Courriers reçus :

Ville de BOURG en BRESSE : suite dégradation et remise en état pas d'utilisation du terrain honneur de la Chagne **jusqu'au 29 octobre**.

Bressans Fc : modification rencontre D3 poule C du 21 octobre **horaire 12h00. Rencontre R3 à 15h00**

OI. Rives de l'Ain : arrêté municipal de terrain, mairie de JUJURIEUX du 16 octobre au 11 novembre

----- **rencontre D1 du 22 octobre au stade L. ECUYER à NURIEUX VOLOGNAT.**

Bresse Foot01 : accord pour rencontre D1 du 22 octobre à NURIEUX VOLOGNAT.

Dombes Bresse Fc : rencontre D3 poule B du 22 octobre au **stade JC SOLLIER à NEUVILLE les DAMES.**

Grièges Pt Veyle As : rencontre D4 poule D du 22 octobre au **stade municipal de GRIEGES.**

Bords de Veyle Fc : rencontre D5 poule I du 22 octobre à **13h00.** Rencontre D3 à 15h00.

Lagnieu Cs : rencontre D4 poule B du 22 octobre à **13h00.** Rencontre D3 à 15h00.

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION COUPES

Réunion du 16 octobre 2023

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février.

Pour les tours des coupes du 29 octobre horaire 15h00 (sauf modifications)

Serrières Villebois Fc : rencontre coupe des Groupements le 29 octobre à **12h30**.

Veyle Saône Fc : rencontre coupe des Groupements le 29 octobre à **12h30**.

Viriat Cs : rencontre coupe de E. FAIVRE du 29 octobre à **12h30**.

Avec le nouveau programme nous ne pouvons pas faire apparaître, pour l'instant, les équipes exemptes sur le site.

Pour le tour 1 de la Coupe R. MORANDAS :

- **Centre Dombes Foot 5**
- **Manziat Fc 5**
- **Plaine Tonique Fc 5**
- **St Denis Ambutrix Fc 5**

Pour le tour 2 de la Coupe des Groupements :

- **Côt. Meximieux Villieu 2**

Pour le tour 2 de la Coupe E. Faivre :

- **Attignat As 1**
- **Valserhône Foot 1**

Le Président,
Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 16 octobre 2023

Courriers reçus pour catégorie U18 :

Vous pouvez inscrire des équipes pour la phase 2, envoyer un e-mail au district.

Engagements reçus pour Phase 2 :

- **Plaine Revermont Foot : 2**
- **Bourg Fo 2**
- **Mille Etangs Sc 3**

Veyle Saône Fc : demande de modification de rencontre D3 poule F du 21 octobre à **13h30**.

Fareins Saône Vallée : valide la **demande de modification de rencontre** D3 poule F **pour 13h30**.

Misérieux Trévoux As : demande de modification de rencontre D3 poule F du 21 octobre à **11h00**.

Lagnieu Cs : valide la **demande de modification de rencontre** D3 poule F du 21 octobre à **11h00**.

Nantua Us : desiderata pour samedi 25 novembre.

Suite au 4ème tour de la coupe Gambardella le 21 octobre les rencontres suivantes sont reportées :

- | | | |
|------------|---|--------------------------------|
| D2 poule A | St Martin Mont Esr 1 – Ain Sud 1 | au samedi 28 octobre. |
| D2 poule B | Marboz Esb 1 – Viriat Cs 2 | au mercredi 25 octobre. |
| D2 poule C | Bourg Sud 1 – Bords de Veyle Fc 1 | au samedi 28 octobre |
| | et Essor Bresse Saône 1 – Dombes Bresse Fc 1 | au samedi 28 octobre. |
| D3 poule G | Bresse Nord Fc 1 – Bresse Tonic Foot 2 | au samedi 28 octobre. |
| D4 poule M | Marboz Esb 2 – Thoisse Esvs1 | au samedi 28 octobre. |

[La J5 est reportée au mercredi 1 novembre 2023 pour les D2 poules A et C, D3 poule G et D4 poule M.](#)

Courriers reçus pour catégorie U15 :

Vous pouvez inscrire des équipes pour la phase 2, envoyer un e-mail au district.

Engagements reçus pour Phase 2 :

- **Bressolles Cm 1**
- **Priay Fc 1**
- **Bourg Fo 1**
- **Mille Etangs Sc 2**

Jassans Frans Foot : rencontre U15 D4 poule K J1 au 22 octobre.

Côt. Meximieux Villieu : accord pour rencontre D4 poule K au 22 octobre.

Pensez à utiliser le document modification de rencontre en ligne sur site du district.

Nous vous rappelons que les courriers adressés au district doivent venir de la boîte mail officielle des clubs

Po/la Commission Sportive Jeunes,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 16 octobre 2023

Problème de parution sur le site du classement transmis au service informatique de la Ligue.
En cours d'analyse avec la FFF.

Attignat As : problème de fonctionnement et de calendrier sera traiter mardi par la commission.

Courriers S.F. à 8 :

OI. Buyatin : demande changement d'horaire poule A du 21 octobre.

Attignat As : accord pour rencontre poule A du 21 octobre à **19h00**.

Courriers S.F. à 11 :

Hautecourt Romanèche As : demande modification rencontre suite fermeture terrain de VILLEREVERSURE.

Foot 3 Rivières : accord pour rencontre **dimanche 22 octobre 10h00 stade L. MAILLET à HAUTECOURT.**

Misérieux Trévoux As : rencontre poule A du 22 octobre sur **terrain synthétique** de TREVOUX.

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Les E.mail doivent être adressés au district avec la boîte officielle des clubs.

Les courriels des boîtes personnelles ne seront pas traités.

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue
et dans le PV .

U13

Championnat U13 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier est en ligne :

Compétition Championnat Catégorie U13

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Feuilles de match manquantes Amende : 9€ → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 7 octobre 2023

<u>Poule A :</u>	Arbent Marchon 1	9€
<u>Poule C :</u>	Mizérieux Trévoux 1	9€
	Thoissey 1	9€
<u>Poule D :</u>	Attignat 1	9€
<u>Poule E :</u>	Arbent Marchon 2	9€
	Plastics Vallée 3	9€
<u>Poule F :</u>	St Martin du Mont 2	9€
<u>Poule J :</u>	Plastics Vallée 4	9€
	Arbent Marchon 3	9€
<u>Poule L :</u>	Champagne Artemare 1	9€
<u>Poule O :</u>	Bourg en Bresse Péronnas 01 3 Fém	9€
<u>Poule P :</u>	Foot 3 Rivières 2	9€
<u>Poule Q :</u>	Viriat 3	9€

Festival Foot U13 Pitch

Clubs qualifiés pour le second tour, programmé le 11 novembre 2023

Plateau 1	CS Belley, OL Sud Revermont
Plateau 2	Côtière MV, Plaine Revermont Foot
Plateau 3	Valserhône, CS Lagnieu
Plateau 4	Essor Bresse Saône, Champagne Artemare
Plateau 5	Centre Dombes, Arbent
Plateau 6	Plastics Vallée, Plaine de l'Ain US
Plateau 7	Ain Sud, St Denis les Bourg
Plateau 8	AS Montréal, Serrières Villebois
Plateau 9	Bourg en Bresse Péronnas 01, Thoissey
Plateau 10	St Martin du Mont, Bressans FC
Plateau 11	Foot 3 Rivières, Dombes Bresse
Plateau 12	Replonges, Le Mas Rillier
Plateau 13	St Denis Ambutrix, Bresse Foot 01
Plateau 14	Marboz, Jassans Frans
Plateau 15	Veyle Saône, Bresse Tonic Foot
Plateau 16	Misérieux Trévoux, Attignat

U11

Championnat U11 2023/2024 2^{ème} Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U11
Compétition Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs. Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 7 octobre 2023

<u>Poule A :</u>	Bourg Sud 1
<u>Poule B :</u>	Centre Dombes 1
<u>Poule C :</u>	Dombes Bresse 1
<u>Poule D :</u>	Bord de Veyle 1
<u>Poule E :</u>	Culoz Grand Colombier 1
<u>Poule G :</u>	Côtière Meximieux Villieu 2
<u>Poule J :</u>	Bourg Sud 2
<u>Poule K :</u>	Plastics Vallée 5
<u>Poule L :</u>	Culoz Grand Colombier 2
<u>Poule N :</u>	Ol Buyatin 1
<u>Poule O :</u>	Côtière Meximieux Villieu 4
<u>Poule Q :</u>	Bord de Veyle 2
<u>Poule S :</u>	Plaine Tonique 2

Poule T : Plaine Tonique 3
Poule U : St Martin du Mont 2

U9

Championnat U9 2023/2024 1^{ère} Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U9
Compétition Championnat « U9 Phase 1 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux se déroulant à

St Maurice de Beynost (Ain Sud) débutent à 9 h 30

Miribel (Le Mas Rillier) débutent à 9 h 30

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 7 octobre 2023

Poule B : Vaux en Bugey
Poule C : Plaine de l'Ain US
Poule F : Foot 3 Rivières
Poule I : Centre Dombes
Poule K : Plastics Vallée
Poule N : Champagne Artemare
Poule P : St Denis Ambutrix
Poule T : Portes de l'Ain
Poule V : Cormoranche
Poule W : St Cyr
Poule Za : Bourg en Bresse Péronnas 01 Fém
Poule Zc : Veyle Vieux Jonc

U7

Championnat U7 2023/2024 1^{ère} Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U7
Le calendrier apparaîtra dès que les clubs nous les feront parvenir.

Compétition Championnat « U7 Phase 1 »

Les journées connues ont été saisies.

Merci aux éducateurs de nous envoyer leurs calendriers de la première Phase

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 7 octobre 2023

<u>Poule A</u> :	Champagne Artemare
<u>Poule C</u> :	Lagnieu
<u>Poule E</u> :	Côtière Meximieux Villieu
<u>Poule G</u> :	Montluel
<u>Poule J</u> :	Veyle Saône
<u>Poule N</u> :	Hautecourt
<u>Poule O</u> :	Cormoz St Nizier
<u>Poule P</u> :	Curtafond Confrançon
<u>Poule Q</u> :	Dortan
<u>Poule R</u> :	Plastics Vallée

Toujours pas de calendrier

Poule B Bugey Poule G Dombes Côtière Poule H Val de Saône
Poule I Val de Saône Poule J Val de Saône Poule M Bresse

→ **Merci de nous les faire parvenir au plus vite**

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la commission le 24 octobre à 15h30

Ordre du jour :

- Suivi de la réglementation
- Bilan des premières vérifications des installations depuis le 1er juillet 2023.
- Gestion des vérifications durant la période du 1er novembre 2023 au 30 mars 2024
- Informations de la commission régionale (CRTIS)

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non conformités dont une majeure.
- Installation du Stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101 – classement au niveau T6PN jusqu'au 17 octobre 2023.
- Eclairage du stade Marceau 1 DE Coligny NNI 011080101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Frans NNI 011660101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement – attente de l'AOP de la part de la municipalité.
- Installation du stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Eclairage du stade « des petits oiseaux » de Thoisy NNI 014200101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Prochaines programmations

- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102

Pour la CDTIS : JF JANNET